

1177 - La prière de celui qui ne rase pas les poils de son pubis

La question

Question : Agrée-t-on la prière de celui qui reste un mois sans raser les poils de son pubis ?

La réponse détaillée

Le rasage desdits poils fait partie des actes naturels recommandés. Il ne convient pas de le négliger pendant plus de 40 jours , compte tenu du hadith authentique qui le recommande. Mais leur non rasage au-delà de 40 jours ne remet pas en cause la validité de la prière. Affirmer le contraire relève d'une ignorance des dispositions de la Charia purifiée.